



## Mes droits succession et ceux de ma belle mère !

-----  
Par lorenzo

Bonjour !

Voilà mon père a acheté une maison avec ma belle mère à part égale 50/50 chacun ! Ils ne sont ni mariés ni pacsés Ils n'ont pas non plus de compte commun. Ils vivent ensemble dans cette nouvelle maison. Aucun contrat ne les lie. Ma belle mère n'a pas d'enfants avec mon père.

comment faire valoir mes droits pour récupérer la moitié de mon père investie dans cette maison ?

Mon père ne m'a pas dit si il a fait un testament ou pas. quelles conséquences pour moi qui est son fils direct ? Lors du décès comment saurais-je ce qui me revient de droit sur ce qu'il possède ?

J'ai aussi une demi soeur dont mon père n'est pas son père biologique mais dont elle porte son nom et dans le même temps elle s'est faite reconnaître par son vrai père biologique il y a quelques années de cela. elle porte aussi de ce fait le nom de son vrai père !

quels droits a t'elle sur la succession de mon père ? comment se fait il que deux noms de famille qu'elle porte ouvrent des droits sur deux successions différentes ? Est ce légal ?

Me retrouvant lésé y a t'il un recours pour faire valoir le fait qu'elle va bénéficier de 2 successions différentes et pas moi ?

Dernière question : Les liquidités sur les comptes bancaires, peut on encore se les partager en ne passant que par le fisc ou bien la loi a t'elle encore changée ?

Merci par avance de votre réponse pour toutes ces questions techniques que je me pose ^^

Bonne journée !